



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 115770

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite interpeller M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question du tarif des frais de scolarité pour la préparation du diplôme d'État d'infirmier. Selon certaines associations étudiantes, le ministère envisagerait de rendre les études d'infirmier payantes pour tous les étudiants, y compris pour les demandeurs d'emploi, à hauteur de 8 000 euros l'année (soit un tarif de 500 à 700 euros par mois suivant les établissements) qui, sous certaines conditions, peuvent actuellement bénéficier d'avantages tarifaires. Cette mesure serait applicable à partir de 2007 et il reviendrait théoriquement aux régions de subventionner les étudiants boursiers ou dans le besoin. Dans ces conditions, elle lui demande de lui indiquer précisément les mesures éventuelles qu'il compte prendre dans ce sens ainsi que la référence des textes précisant les acteurs institutionnels attachés à ce projet et leurs missions respectives. Si ce projet s'avérait être en cours de mise en oeuvre, elle souhaite lui rappeler qu'une telle mesure serait contraire aux politiques de démocratisation de l'enseignement supérieur et totalement incohérente avec le manque criant de soignants infirmiers qui se fait déjà ressentir dans de multiples structures.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115770

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 498